



FEMMES DE L'EUROPE MODERNE

Maîtresses royales en France et en Angleterre dans la seconde moitié du xvii^e siècle

Flavie LEROUX
Julie ÖZCAN

RÉSUMÉ

Entretenir des relations extra-conjugales publiquement assumées, en dépit des tensions que cette situation peut susciter, est une habitude qui se retrouve chez plusieurs souverains d'Europe depuis le xv^e siècle au moins. Généralement choisies dans leur entourage, celui de leur épouse ou de leurs parentes, les maîtresses s'installent plus ou moins durablement dans la faveur royale et en retirent des bénéfices économiques, sociaux, voire politiques. Parfois mères, elles donnent naissance à des enfants dits bâtards, illégitimes puisque nés d'une relation adultère, mais établis à la hauteur de l'affection royale. Si cette pratique qui entre en contradiction avec la morale religieuse n'est pas systématique et encore moins institutionnalisée, elle reste récurrente, en particulier en France et en Angleterre. Pour l'éclairer, ont ici été retenus deux exemples particulièrement emblématiques de monarques dont les amours sont parmi les mieux documentées : l'un côté français, Louis XIV (1643-1715), l'autre côté anglais, Charles II (1660-1685).



Gerard Edelinck, d'après Antoine Benoist, *Françoise Athenaïste de Rochechouart marquise de Montespan*, gravure, 1666-1707. Amsterdam, Rijksmuseum, RP-P-BI-7561. Source : [Wikimedia Commons](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Montespan.jpg).



Jacob Gole, *Louise de la Misericorde, cy devant appelée Louise Françoise de La Baume Le Blanc duchesse de La Vallière [...]*, gravure, 1670-1724. Amsterdam, Rijksmuseum, RP-P-1877-A-352. Source : [Wikimedia Commons](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Louise_Francoise_de_La_Baume_Le_Blanc.jpg).



John Michael Wright, *Barbara Palmer, née Villiers, Duchess of Cleveland*, huile sur toile, vers 1670. Londres, National Portrait Gallery, NPG 5497.

Source : [Wikimedia Commons](#).



Gerard Valck, d'après Peter Lely, *Louise dutchesse of Portsmouth*, estampe, 1678. Amsterdam, Rijksmuseum, RP-P-H-1106. Source : [Wikimedia Commons](#).

Bénéficiant de la faveur royale, les femmes distinguées par les souverains sont qualifiées de « maîtresses » (« *mistresses* »), plus rarement de « favorites » (« *favourites* ») - ce second terme désignant originellement une amitié entre deux personnes de même sexe.

Qui sont les maîtresses royales ?

Tout comme les reines, les maîtresses ne sont choisies ni au hasard, ni au gré des seuls désirs du souverain : le plus souvent, elles appartiennent déjà à l'entourage royal. Filles de grande noblesse, elles ont fait leur entrée à la cour grâce à leur famille qui y est implantée depuis parfois plusieurs générations. Certaines occupent en outre une charge, généralement dans la maison de la reine, comme Françoise de Rochefoucauld de Mortemart (1640-1707), marquise de Montespan, maîtresse de Louis XIV qui, en plus d'être issue d'une prestigieuse lignée, est dame du palais de Marie-Thérèse d'Autriche (1638-1683). Les cercles des princesses de la famille royale permettent aussi de multiplier les rencontres ; ainsi de Louise de La Baume Le Blanc (1644-1710), demoiselle de La Vallière, ou de Marie-Angélique de Scorailles de Roussille (1661-1681), demoiselle de Fontanges, qui ont successivement été au service de deux belles-sœurs du roi.

Durant son exil, entre 1646 et 1660, Charles II prend lui aussi ses maîtresses dans son entourage, mais privilégie la loyauté sur le rang. Il choisit ainsi des femmes issues aussi bien de l'aristocratie que de la *gentry*, petite noblesse anglaise, irlandaise ou galloise, dans les milieux qui lui sont fidèles. Le cas le plus éloquent reste celui de Lucy Walter (v. 1630-1658), rencontrée à La Haye : issue d'une famille de petits propriétaires terriens, elle fréquente le roi en dépit de ses modestes origines et lui donne même un fils, qu'il légitime : le duc de Monmouth (1649-1685). Le souverain anglais perpétue cette habitude après sa restauration, en choisissant de préférence des femmes de sa cour, tout comme le roi français. Il a ainsi une liaison avec lady Barbara Palmer (née Villiers, 1640-1709), puis avec une demoiselle d'honneur de son épouse, Winifred Welles. Il ne s'arrête cependant pas nécessairement à ses sujettes et, quand l'occasion se présente, il s'attache à des dames françaises ; l'une des plus célèbres est Louise de Keroualle (1649-1734), fille d'honneur de sa sœur Henriette, duchesse d'Orléans. Charles II se distingue en cela de Louis XIV : non seulement il prend des maîtresses étrangères, mais également de basse extraction. À deux reprises, il entretient des actrices rencontrées dans des cafés, Moll Davies (v. 1648-1708) et Nell Gwyn (1650-1687), montrant que sa faveur s'étend au-delà du seul milieu aulique.

Être maîtresse : un statut économique et social

Si les origines sociales de ces maîtresses varient d'un pays à l'autre, leur parcours suit la même logique, celle du rang et des acquis sociaux préalables, auxquels vient s'ajouter l'inclination du souverain. Elles reçoivent des dons, en argent ou en nature, dont les montants et la valeur fluctuent selon leur condition ; en France, les pensions s'échelonnent entre 4 000 et 80 000 livres annuelles. Ces gratifications leur assurent un train de vie confortable, idéalement au plus près du souverain. Celles qui peuvent, au titre d'une charge, prétendre à un appartement, logent directement au palais ; les autres sont installées en ville, à l'instar de Nell Gwyn qui dispose d'une maison à Londres, au 79 Pall Mall.

Les maîtresses de modeste extraction ne reçoivent généralement pas d'autres grâces et honneurs, contrairement à celles qui appartiennent à la noblesse. Fortes du capital hérité de leur famille ou partagé avec leur époux, ces dernières peuvent connaître une élévation aussi bien sociale qu'économique. Françoise d'Aubigné (1635-1719), en France, et Barbara Palmer, en Angleterre, qui n'avaient pas de charge à la cour, en obtiennent une : la première devient seconde dame d'atours de la dauphine et la seconde, dame d'honneur de la reine Catherine de Bragançe (1638-1705). Celles qui occupaient déjà une fonction dans l'entourage royal s'élèvent aux premières places, à

l'image de la marquise de Montespan. D'autres, enfin, se voient remettre des terres – ou l'argent pour en acquérir –, permettant d'atteindre de plus hauts titres. Louise de Keroualle est à cet égard un cas unique puisqu'elle est la seule dame à avoir été duchesse à la fois en Angleterre (de Portsmouth, en 1673) et en France (d'Aubigny, en 1684). La fortune ainsi accumulée, de même que le crédit exercé auprès du monarque, engendrent une forme de pouvoir, notamment à l'échelle de la cour. Les maîtresses s'appliquent à établir leurs proches, à protéger des artistes ou des clients (parmi les plus célèbres, Boileau, Racine ou encore la claveciniste Élisabeth Jacquet, soutenus par Mme de Montespan) ; elles peuvent, parfois, interférer dans le gouvernement, la diplomatie ou les nominations – mais il est souvent difficile, faute de sources, de définir précisément la portée de cette influence.

Faveur royale, maternité et familles

Il n'est pas rare que ces relations conduisent à des naissances : Louis XIV a eu au moins douze enfants hors mariage, et Charles II vingt. Tous deux adoptent vis-à-vis de cette progéniture dite « bâtarde » la même attitude qu'avec leurs maîtresses, en accordant aux uns et aux autres un traitement différencié suivant leur condition sociale ou l'affection dont ils sont l'objet. Les fils et filles de domestiques ou de maîtresses passagères sont généralement reconnus par l'époux de leur mère ou par des prête-noms – même s'ils peuvent recevoir de leur royal père un entretien discret. C'est par exemple le cas de Charlotte, déclarée fille d'Elizabeth Killigrew et de son mari, le vicomte Shannon. Les enfants naturels nés de dames de haute noblesse ou de maîtresses durablement établies reçoivent davantage d'honneurs : officiellement reconnus par le biais de lettres patentes de légitimation, ils prennent un nom et des armes rappelant leur ascendance royale et sont gratifiés de titres, de domaines et de hautes charges.

La légitimation de leur progéniture représente également un enjeu de taille pour les maîtresses. Devenues mères et reconnues comme telles dans les lettres patentes, elles acquièrent une nouvelle forme de pouvoir. Elles jouent un rôle de premier plan dans l'éducation et l'établissement des futurs princes et princesses, leurs enfants, dont elles administrent les biens. Elles veillent aussi à préserver, voire à enrichir, le patrimoine à leur transmettre : ce faisant, elles forment, aux côtés du roi, une famille parallèle à la dynastie légitime.

La maternité n'empêche cependant pas la disgrâce, qui peut intervenir après quelques années en raison des intrigues de cour, des rivalités ou de la lassitude royale. Les maîtresses délaissées ne sont pas pour autant abandonnées : fortes des biens acquis durant leurs relations avec les souverains, elles se retirent dans leurs résidences, à la ville ou en province, et continuent de toucher une pension pour leur entretien. Détachées de la faveur royale, elles en dépendent encore sur le plan économique mais gagnent en autonomie : séparées de leur mari, veuves ou restées célibataires, elles peuvent dès lors consacrer les dernières années de leur vie à leurs descendants, à leurs parents ou encore à la charité, afin de soutenir leur maison et d'assurer leur salut. Une seule décide de renoncer définitivement au monde en entrant au couvent : Louise de La Vallière, qui en 1675, fait profession aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques.

« Il n'y a pas jusqu'au cadet d'une ligne apanagée qui ne s'imagine être quelque chose de semblable à Louis XIV ; il bâtit son Versailles, il a ses maîtresses, il entretient ses armées » : l'idée, formulée ici par le roi de Prusse Frédéric II (1740-1786), n'est pas neuve. Pourtant, la confrontation avec le cas anglais en révèle les limites : certes Charles II a pu adopter, en termes de mœurs, certaines pratiques royales françaises, mais en les adaptant, de

façon à se les approprier.

BIBLIOGRAPHIE

BEAUCLERK-DEWAR Peter de Vere, POWELL, Roger, *Royal Bastards: Illegitimate Children of the British Royal Family*, Cheltenham, The History Press, 2008.

LEROUX Flavie, *L'autre famille royale. Bâtards et maîtresses d'Henri IV à Louis XVI*, Paris, Passés composés, 2022.

MASTERS Brian, *The Mistresses of Charles II*, Londres, Constable & Robinson Limited, 1997.

SUIRE Romane, *De la maîtresse royale à la femme capable. Parcours et actions de Louise de Keroualle*, mémoire de master 2 d'histoire, sous la dir. de Lucien Bély, Université Paris-Sorbonne, 2017.

Source URL:

<https://ehne.fr/encyclopedie/thematiques/de-l-humanisme-aux-lumieres/femmes-de-l-europe-moderne/maîtresses-royales-en-france-et-en-angleterre-dans-la-seconde-moitié-du-xviiè-siècle>